

- c) l'importance de ces prises accessoires de saumon sockeye du fleuve Fraser est imprévisible d'une année à l'autre;
- d) le paragraphe 8c)(v) est fondé, parmi d'autres considérations prises en compte par les Parties, sur la continuité de ces circonstances. »

J'ai le plaisir de vous informer que le gouvernement des États-Unis d'Amérique accepte la proposition contenue dans votre note diplomatique. Le gouvernement des États-Unis d'Amérique accepte en outre que votre note diplomatique, ainsi que la présente réponse, constituent un accord entre les États-Unis d'Amérique et le Canada, lequel accord appliquera provisoirement le texte du chapitre 4 figurant à l'annexe ci jointe à partir du 1^{er} janvier 2014, entrera en vigueur à la date de la seconde note faisant partie d'un échange de notes ultérieur confirmant l'accomplissement par chacune des Parties de toutes les procédures internes nécessaires à son entrée en vigueur, et demeurera en vigueur pendant une période de six ans commençant le 1^{er} janvier 2014.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'État :

Kerri-Ann Jones